

DECRET N°74-314 du 2 décembre 1974
portant nomination des Représentants de la
République du Dahomey au sein du Conseil
des Ministres de l'Union Monétaire Ouest
Africaine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 octobre 1974 portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974 déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 74-12 du 25 février 1974 portant ratification du
Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Paris
le 14 novembre 1973 ;
VU l'Ordonnance n° 74-13 du 25 février 1974 portant ratification de
l'Accord de Coopération entre la République Française et les Répu-
bliques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Dakar le
4 décembre 1973 ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Sont nommés Représentants de la République du Dahomey au sein du Con-
seil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

• Isidore AMOUSSOU
Intendant Militaire de 3^e classe
Ministre des Finances

Capitaine André ATCHADE
Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 2 décembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU


Isidore AMOUSSOU
Intendant Militaire de 3^e classe

AMPLIATIONS : PR 6 - SGG 6 - MF 6 - MICT 2
CS 2 - Ministères 11 BCEAO 2 - Intéressé 2
IAA-IGF 2 - TRESOR DCF-DCF-DGAE 4 - JORD 1
DCCT-CNI-Gde Chanc. 3 SPD 2 CMT 4
DGF 2